

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES (FAQs)



Vous envisagez de postuler au programme MicroGREEN ? Vous êtes au bon endroit. Ce guide FAQ répond aux questions les plus courantes sur le programme, notamment concernant les conditions d'éligibilité, les avantages, la procédure de candidature et ce à quoi vous pouvez vous attendre. Nous vous invitons à lire attentivement ces informations afin de tirer le meilleur profit de cette opportunité passionnante.

QUESTIONS	REPONSES
1. Qu'est-ce que le programme MicroGREEN ?	Le programme MicroGREEN est une initiative qui accompagne les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dirigées par des jeunes au Sénégal et au Ghana afin de leur permettre d'acquérir les connaissances, les compétences et les capacités entrepreneuriales nécessaires pour accéder à des emplois verts et développer des entreprises durables.
2. Que signifie « MicroGREEN » ?	MicroGREEN a pour objectif d'aider les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) à créer et à développer des activités qui contribuent à une économie plus verte, tout en créant des opportunités d'emploi pour les jeunes.
3. Ce programme est-il gratuit ?	Oui. La participation au programme MicroGREEN est entièrement gratuite. Les candidats n'ont aucun frais à payer pendant toute la durée du programme.
4. Qu'est-ce qu'un emploi vert ?	Les emplois verts sont des emplois qui contribuent à protéger, à restaurer et à préserver l'environnement. Ils favorisent des activités économiques respectueuses de l'environnement tout en créant des opportunités d'emploi décentes.
5. Qui peut postuler ?	Le programme est ouvert aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dirigées par des jeunes, dont les propriétaires ou dirigeants sont âgés de 18 à 35 ans. La priorité sera accordée aux entreprises dirigées par des femmes et à celles dirigées par des personnes en situation de handicap.
6. Quels sont les secteurs éligibles ?	Ce programme soutient les entreprises actives dans les secteurs suivants : l'agroforesterie, la pêche, l'aquaculture et la biodiversité. Les entreprises éligibles doivent exercer leurs activités au sein des chaînes de valeur de ces secteurs.
7. Depuis combien de temps une entreprise doit-elle être en activité pour être éligible ?	Toute entreprise intéressée doit exercer son activité depuis au moins deux (2) ans.
8. Y a-t-il des handicaps spécifiques qui seraient pris en compte pour déterminer l'éligibilité ?	Non. Le programme est ouvert à toutes les personnes en situation de handicap. Il n'y a aucune restriction liée au type de handicap.
9. Combien d'entreprises bénéficieront de ce programme ?	Ce programme vise à accompagner 1 000 entreprises, dont : • 500 entreprises au Sénégal; • 500 entreprises au Ghana
10. Y a-t-il des bénéficiaires cibles ?	Oui. Dans chaque pays, le programme vise à soutenir au moins : • 300 entreprises dirigées par des femmes • 50 entreprises dirigées par des personnes en situation de handicap • 150 autres entreprises dirigées par des jeunes.

11. Ce programme est-il disponible dans tout le pays ?	Non. Le programme est actuellement mis en œuvre à titre de projet pilote et donne la priorité aux régions, communes et villes sélectionnées ci-dessous. Sénégal • Dakar • Thiès • Saint-Louis • Kaolack • Ziguinchor Ghana • Ashanti Region • Bono Region • Central Region • Eastern Region • Greater Accra Region • Western Region	
12. Quels avantages les participants pourront-ils bénéficier ?	Les participants retenus bénéficieront des avantages suivants : • une formation à l'entrepreneuriat ; • un accompagnement au développement commercial ; • une formation à la préparation financière ; • un accès à des réseaux de financement ; • des opportunités d'accès aux marchés ; • une formation à la création de valeur ajoutée ; • un mentorat et un accompagnement ; • un apprentissage entre pairs et des opportunités de réseautage ; • des occasions de dialogue sur les politiques de l'environnement des affaires	
13. Ce programme prévoit-il des aides financières ?	Non. Le programme n'accorde ni financement direct ni subventions. Toutefois, les participants bénéficieront d'un accompagnement visant à renforcer leur capacité à attirer des investissements et seront mis en relation avec des opportunités de financement potentielles.	
14. Quels sont les résultats attendus de ce programme ?	Ce programme vise à : • Améliorer la croissance et la pérennité des entreprises ; • Faciliter l'accès au financement ; • Créer des opportunités d'emploi vertes ; • Renforcer la participation à la chaîne de valeur ; • Élargir l'accès aux marchés ; • Soutenir les réformes politiques favorisant l'économie verte	
15. Les participants devront-ils se déplacer ?	Certaines activités du programme peuvent nécessiter des déplacements. Le cas échéant, les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront pris en charge pour les participants sélectionnés, conformément aux directives approuvées du programme.	
16. Comment le programme sera-t-il mis en œuvre ?	Le programme associera : • des formations et des ateliers en présentiel ; • des sessions de formation en ligne ; • des activités de mentorat et d'accompagnement.	
17. Qui finance le programme MicroGREEN ?	Ce programme est financé par le Fonds d'aide au secteur privé africain (FAPA) et le Fonds fiduciaire multidonateurs pour l'entrepreneuriat et l'innovation des jeunes (YEI MDTF), par l'intermédiaire de la Banque africaine de développement (BAD).	
18. Qui met en œuvre ce programme ?	Le programme est mis en œuvre par : • Invest in Africa Sénégal; • Invest in Africa Ghana.	
19. Combien de temps durera le programme ?	Le programme s'étendra sur 10 mois et devrait s'achever en mai 2027.	
20. Comment les entreprises intéressées peuvent-elles postuler ?	Les candidatures peuvent être déposées en ligne via le site officiel de MicroGREEN dédié aux candidatures : www.microgreen.africa Les candidats peuvent également demander un formulaire de candidature en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : senegal@microgreen.africa ghana@microgreen.africa	
21. Quelle est la date limite de dépôt des candidatures ?	La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 18 Septembre 2026.	
22. Comment saurai-je si ma candidature a été retenue ?	Les candidats seront informés du résultat de leur candidature dans un délai de 14 jours ouvrés à compter de la soumission d'un dossier complet.	
23. Who can I contact for more information?	Senegal Email: senegal@microgreen.africa Telephone: +221 77 719 13 44	Ghana Email: ghana@microgreen.africa Telephone: +233 24 325 2887